

mis en ligne le 9 novembre 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°13114 DU 05 NOVEMBRE 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

DEMENAGEMENT

3 avenue de la plage

Vendredi 10 novembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO ABER ROUSSEL  
DEMENAGEMENTS, 12 rue du clos de breil 56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner 3 places de stationnement.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le 10 novembre 2023 de 08h00 à 19h00 , il importe de condamner 3 places de stationnement à hauteur du n° 03 avenue de la plage pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

